

PROCÈS-VERBAL DE LA **SÉANCE PUBLIQUE RÉGULIÈRE** DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION** DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA CÔTE-NORD TENUE LE 15 JUIN 2022 À 16 H 30, À BAIE-COMEAU ET PAR ZOOM

**PRÉSENCES**

Denis Miousse, président  
Ginette Côté, vice-présidente  
Johanne Beaudoin  
Dave Charlton  
Roger Dubé  
Josée Francoeur  
Clermont Martel  
Benoit Méthot  
France St-Pierre

**PAR ZOOM**

Manon Asselin, présidente-directrice générale et secrétaire  
David Bédard Méthot  
Michaël Lavigne  
Jean-Pierre Porlier

**ABSENCES**

Geneviève Fafard  
Diane Ouellet  
Solange Turgeon

**Invités** : Nathalie Castilloux, présidente-directrice générale adjointe  
Membres de l'équipe de direction

**1. Ouverture de la séance publique régulière et vérification du quorum**

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes et explique le déroulement de la séance. Il constate le quorum et ouvre la séance publique à 16 h 31.

**2. Adoption de l'ordre du jour et inscription aux affaires nouvelles**

Le président fait la lecture de l'ordre du jour.

Il demande d'ajouter aux affaires nouvelles le point « Nomination au comité de vérification ».

**Résolution 2022-06-084**

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** l'ordre du jour de la séance publique régulière du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord du 15 juin 2022 en y ajoutant aux affaires nouvelles le point « Nomination au comité de vérification » et en laissant les affaires nouvelles ouvertes.

**Adopté à l'unanimité.**

**3. Adoption des procès-verbaux****3.1. Séance spéciale à huis clos du 18 mai 2022****Résolution 2022-06-085**

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter**, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance spéciale à huis clos du conseil d'administration tenue le 18 mai 2022.

**Adopté à l'unanimité.**

**3.1.1. Affaires découlant de la séance spéciale à huis clos**

La présidente-directrice générale, madame Manon Asselin, présente le suivi des décisions prises lors de cette séance :

- **Renouvellement de privilèges**  
La résolution du conseil d'administration a été transmise au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP).

### 3.2. Séance publique régulière du 18 mai 2022

Résolution 2022-06-086

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter**, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance publique régulière du conseil d'administration tenue le 18 mai 2022.

**Adopté à l'unanimité.**

#### 3.2.1. Affaires découlant de la séance publique régulière du 18 mai 2022

La présidente-directrice générale présente le suivi des décisions prises lors de cette séance :

- **Démission d'un administrateur du conseil d'administration – Membre indépendant (expertise en protection de la jeunesse)**

Une lettre de remerciements a été transmise à monsieur Jean-Marie Vollant. De plus, une correspondance a été expédiée au ministre Christian Dubé pour l'aviser de la démission de monsieur Vollant et lui mentionner que des démarches seront entreprises pour la recherche de candidatures à lui soumettre pour la nomination d'un nouveau membre à ce poste pour la durée du mandat en cours.

- **Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) – Reconnaissance de nouveaux organismes**

Une confirmation écrite de la décision du conseil d'administration a été acheminée aux nouveaux organismes reconnus au PSOC avec l'invitation à remplir le formulaire de demande de soutien financier. Il leur a été rappelé que ce formulaire ne garantit pas un financement au PSOC.

- **Règlement de régie interne du conseil des infirmières et infirmiers (CII) – Révision**

La résolution du conseil d'administration a été transmise au CII.

- **Ressource intermédiaire Aux Beaux Séjours de Blanc-Sablon – État de situation**

Le travail se poursuit afin de rassembler les informations pour rencontrer à nouveau les représentants de la municipalité régionale de comté (MRC).

- **Budget 2022-2023 du CISSS de la Côte-Nord**

Le rapport RR-446 et la résolution du conseil d'administration ont été transmis au ministère de la Santé et des Services sociaux, comme demandé dans la circulaire 2022-003 et selon le délai prescrit.

### 3.3. Séance spéciale du 2 juin 2022

Résolution 2022-06-087

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter**, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 2 juin 2022.

**Adopté à l'unanimité.**

#### 3.3.1. Affaires découlant de la séance spéciale du 2 juin 2022

La présidente-directrice générale présente le suivi des décisions prises lors de cette séance :

- **Nomination au poste de directeur de la protection de la jeunesse et directeur provincial**

La nouvelle directrice, madame Nadia Denis, entrera en fonction le 4 juillet prochain. Madame Denis étant bien au fait des enjeux et chantiers de la Direction, la transition des dossiers est en cours et se poursuivra jusqu'au 15 juillet. Dès le 4 juillet, madame Denis entreprendra la visite des points de service de la DPJ et elle ira aussi rencontrer les communautés autochtones de la Côte-Nord.

Madame Denis ne pouvant être présente aujourd'hui, il est prévu qu'elle rencontre les membres du conseil d'administration en septembre prochain.

#### 4. Tableau de suivi des questions du public

Le tableau de suivi des questions du public est disponible sur le site Web de l'établissement.

#### 5. Rapport du président du conseil d'administration

Nous assistons aujourd'hui à notre dernière séance publique du CISSS de la Côte-Nord avant les vacances estivales qui seront les bienvenues pour tout le personnel ainsi que pour les administrateurs.

Au cours de la dernière année, la Côte-Nord a été frappée par les cinquième et sixième vagues de la COVID-19 avec son lot d'inquiétude chez les usagers et de travail supplémentaire pour les membres du personnel hospitalier. Encore une fois, tout a été mis en place afin de limiter les impacts de ces deux dernières vagues et je veux remercier tout le personnel de toutes les directions pour le travail effectué.

Avec l'automne qui arrivera, les équipes de santé publique se préparent déjà à une possible septième vague et rien ne sera mis de côté pour y faire face. Un des premiers moyens pour passer au travers, c'est la vaccination. La population sera invitée à y recourir lors d'une campagne de publicité.

Toute l'équipe des ressources humaines a mis en place les moyens nécessaires afin de limiter au maximum les découvertes de services.

Dans quelques jours, cela fera un an que madame Manon Asselin a pris les commandes du CISSS de la Côte-Nord et, je vous prie de me croire, elle n'a pas chômé. S'intégrer dans une aussi grosse organisation n'est pas chose facile et, madame Asselin, tous les membres du conseil d'administration n'hésitent pas à vous donner un « A » pour votre travail, mais surtout pour votre écoute et votre compréhension des besoins de tous. Je vous laisse le soin de brosser un bilan de votre première année qui fut fort bien remplie.

Je ne reviendrai pas sur notre dernière séance publique puisque d'autres le feront. Mais, je veux assurer aux employées qu'elles ont été entendues.

Aujourd'hui, nous soulignons la journée contre la maltraitance faite aux aînés, ceux-ci disposant des droits suivants : *peu importe votre âge, votre sexe, votre origine ou votre orientation sexuelle, vous avez le droit à la sécurité physique et psychologique, vous avez le droit de prendre vos propres décisions, vous avez le droit au respect, vous avez le droit de disposer de votre argent et de vos biens comme bon vous semble, vous avez le droit de recevoir les soins et les services dont vous avez besoin et vous avez le droit d'aller chercher de l'aide si l'on ne vous traite pas adéquatement.*

Enfin, je veux souhaiter à tous un bel été. Profitez-en pour recharger vos batteries. Je vous invite à la plus grande des prudences si vous avez à voyager sur les routes.

#### 6. Rapport de la présidente-directrice générale

Aujourd'hui, 15 juin, c'est la Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées. Sur la Côte-Nord comme ailleurs au Québec, la maltraitance envers les personnes âgées est une réalité bien présente. La pandémie que nous avons traversée a mis en lumière l'importance d'agir collectivement pour la prévenir et la contrer.

Je profite de cette journée toute spéciale pour féliciter le Centre d'action bénévole de la MRC Manicouagan pour l'obtention d'un prix « *Coups de cœur des ministres* » dans le cadre de l'édition 2022 des Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux. La Côte-Nord a su se démarquer auprès des autres régions grâce au travail remarquable effectué au quotidien pour notre population âgée. Malgré cette période de pandémie, le Centre d'action bénévole de Manicouagan a non seulement réussi à maintenir l'ensemble des services, mais il a également développé de nouvelles initiatives permettant aux aînés d'avoir une référence en matière de soutien et d'assistance. Bravo à vous!

À peine un mois a passé depuis notre dernière séance, mais personne n'a chômé au CISSS de la Côte-Nord, au contraire.

Le 1<sup>er</sup> juin, notamment, nous avons amorcé le déploiement du guichet d'accès à la première ligne. Le déploiement du projet dans Caniapiscou/Fermont est complété. Nous surveillons de près l'efficacité et la satisfaction des usagers qui l'ont utilisé et nous sommes en apprentissage pour les prochaines étapes. Le déploiement en Minganie et en Haute-Côte-Nord est prévu la semaine prochaine et nous devrions poursuivre avec Port-Cartier et Sept-Îles à compter du 27 juillet. Globalement, le projet avance comme prévu.

Le CISSS de la Côte-Nord était bien représenté lors de l'événement de transfert de connaissances organisé par le Centre d'excellence sur le partenariat avec les patients et le public, en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux. Merci spécialement à madame Jessie Landry, agente de planification, de programmation et de recherche à la Direction des services multidisciplinaires, qualité, évaluation, performance et éthique, et à madame Louise Bertrand, usagère partenaire, qui ont fait partie d'un panel de discussion et ont partagé leur expérience concernant notre bureau de partenariat implanté dans la région! On réalise des choses fantastiques sur la Côte-Nord. Ce n'est pas parce qu'on est « petit » qu'on ne peut pas faire de grandes choses.

L'arrivée de l'été amène les vacances, celles-ci étant plus que méritées pour tout le personnel du CISSS de la Côte-Nord. Actuellement, il n'y a pas de fermeture de services prévue. Toutefois, les services demeurent précaires et des absences imprévues peuvent venir modifier la situation. Nous ne ménagerons pas les efforts pour assurer le maintien des services sur tout le territoire.

Mardi prochain 21 juin marquera mon premier anniversaire au sein du CISSS de la Côte-Nord. Ce fut une année remplie de défis, mais aussi de joie et de reconnaissance; reconnaissance envers tous les employés, peu importe où ils se trouvent et peu importe leur titre d'emploi, de m'avoir accueillie et soutenue dans mes tâches et dans mon apprentissage, apprentissage qui continue au quotidien. Il y a un an, je fermais un important chapitre de ma vie et j'en ouvrais un autre tout aussi palpitant. J'ai découvert une organisation mobilisée, mais aussi une organisation blessée par une pandémie qui ne finit plus de finir et par des changements auxquels elle s'était à peine relevée, une organisation qui, grâce à son personnel, a su maintenir le cap et offrir des soins et des services de haute qualité, à travers l'adversité. Je suis aujourd'hui fière de faire partie de cette organisation. Déjà un an s'est écoulé depuis mon arrivée dans notre magnifique région, cette Côte-Nord fantastique que je continue de découvrir chaque jour et par chaque personne que je rencontre. Merci d'avoir fait de ma première année un succès!

Avant de terminer, je tiens à remercier le personnel du centre multiservices à Havre-Saint-Pierre qui, aujourd'hui, a rapidement déployé ses services psychosociaux pour soutenir la population de Rivière-Saint-Jean. Mes remerciements aussi au personnel des lignes Info-social et Info-santé du CISSS de la Côte-Nord qui, dans l'ombre, soutient la population de façon remarquable. La journée d'aujourd'hui en est un bel exemple.

Je souhaite à tous un bel été!

## 7. Correspondance et revue de presse

La correspondance et la revue de presse sont déposées pour information.

## 8. Période de questions du public (15 minutes)

Des périodes de questions de quinze (15) minutes sont autorisées au début et à la fin de la séance. Aucune question n'est posée.

## 9. Agenda de consentement

### 9.1. Affaires médicales

#### 9.1.1. Octrois d'un statut de résidente

#### Résolution 2022-06-088

**Attendu** que le directeur des services professionnels a été informé le 14 juin 2022 de la confirmation d'un tutorat de perfectionnement supervisé par la D<sup>re</sup> Louise-Josée Gill, omnipraticienne, numéro de permis 18682, au Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord pour la période du 14 juin 2022 au 13 décembre 2022;

**Attendu** les dispositions du 3<sup>e</sup> paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

**Attendu** les dispositions de l'article 93 du Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements;

**Attendu** que, considérant les courts délais, le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) n'a pu être consulté, mais que son président en a été informé en date du 14 juin 2022 et qu'il consent à ce que cette demande soit présentée directement au conseil d'administration du CISSS de la Côte-Nord;

Il est proposé et appuyé :

- **D'accorder** à la D<sup>re</sup> Louise-Josée Gill, omnipraticienne, numéro de permis 18682, un statut de « résidente hors cadre non rémunérée » au CMDP du CISSS de la Côte-Nord pour la période du 14 juin 2022 au 13 décembre 2022.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **Résolution 2022-06-089**

**Attendu** que le directeur des services professionnels a été informé le 14 juin 2022 de la confirmation d'un tutorat de perfectionnement supervisé par la D<sup>re</sup> Marie-Thérèse Lussier, omnipraticienne, numéro de permis 84444, au Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord pour la période du 14 juin 2022 au 13 décembre 2022;

**Attendu** les dispositions du 3<sup>e</sup> paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

**Attendu** les dispositions de l'article 93 du Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements;

**Attendu** que, considérant les courts délais, le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) n'a pu être consulté, mais que son président en a été informé en date du 14 juin 2022 et qu'il consent à ce que cette demande soit présentée directement au conseil d'administration du CISSS de la Côte-Nord;

Il est proposé et appuyé :

- **D'accorder** à la D<sup>re</sup> Marie-Thérèse Lussier, omnipraticienne, numéro de permis 84444, un statut de « résidente hors cadre non rémunérée » au CMDP du CISSS de la Côte-Nord pour la période du 14 juin 2022 au 13 décembre 2022.

**Adopté à l'unanimité.**

### **9.1.2. Démissions**

#### **Résolution 2022-06-090**

**Attendu** la démission de la D<sup>re</sup> Marie-Michèle Duplain-Otis, omnipraticienne, membre actif à l'installation de Sept-Îles, par lettre reçue le 18 mai 2022 et annonçant sa démission effective le 18 juillet 2022;

**Attendu** que le délai de soixante jours est respecté (art. 254, LSSSS);

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2022-61);

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** la démission de la D<sup>re</sup> Marie-Michèle Duplain-Otis, omnipraticienne, numéro de permis 15672, à compter du 18 juillet 2022.

**Adopté à l'unanimité.**

**Résolution 2022-06-091**

**Attendu** la démission de la D<sup>re</sup> Roxane Damphousse, omnipraticienne, membre actif à l'installation de Sept-Îles, par lettre reçue le 7 mai 2022 et annonçant sa démission effective le 1<sup>er</sup> septembre 2022;

**Attendu** que le délai de soixante jours est respecté (art. 254, LSSSS);

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2022-60);

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** la démission de la D<sup>re</sup> Roxane Damphousse, omnipraticienne, numéro de permis 19384, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

**Adopté à l'unanimité.**

**9.1.3. Chefferie adjointe au département régional de médecine spécialisée****Résolution 2022-06-092**

**Attendu** l'article 188 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

**Attendu** les termes et propos de la politique portant sur la nomination des chefs de département clinique qui stipulent que la nomination d'un chef de département clinique est sous la responsabilité du conseil d'administration;

**Attendu** l'organigramme de la Direction des services professionnels et de l'enseignement universitaire du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord;

**Attendu** l'avis favorable des membres du département régional de médecine spécialisée lors d'une rencontre tenue le 7 juin 2022;

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2022-59);

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** la démission de la D<sup>re</sup> Kim Boutet, numéro de permis 06404, à titre de cheffe adjointe du département régional de médecine spécialisée, à compter du 7 juin 2022;
- **D'approuver** la nomination de la D<sup>re</sup> Anne-Marie Forget, numéro de permis 96279, à titre de cheffe adjointe du département régional de médecine spécialisée, à compter du 8 juin 2022.

**Adopté à l'unanimité.**

**10. Nouveaux dossiers****10.1. Bilan des directeurs de la protection de la jeunesse et directeurs provinciaux (DPJ-DP) 2021-2022**

Hier se tenait le 19<sup>e</sup> bilan des directeurs de la protection de la jeunesse et directeurs provinciaux du Québec, sous le thème « J'aimerais vous dire! ». Une conférence de presse a ainsi eu lieu, conviant l'ensemble du personnel de la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) et les médias.

Une courte vidéo promotionnelle est partagée à l'écran, en appui au thème du bilan annuel.

La directrice de la protection de la jeunesse et directrice provinciale, Madame Marlene Gallagher, mentionne que le personnel de la DPJ a travaillé très fort pour revoir les façons d'offrir les services en période de pandémie afin de répondre, de manière innovante, aux mandats de la protection de la jeunesse.

Notons les éléments suivants en ce qui a trait aux statistiques régionales nord-côtières pour l'année 2021-2022 :

- 4 479 signalements traités, ce qui représente 12 enfants par jour, soit une hausse de 14 % par rapport à l'an dernier;
- 1 144 signalements ont été retenus pour évaluation, ce qui représente 25,5 % des signalements traités, soit une hausse de 13 % par rapport à l'année précédente;
- Les quatre problématiques principales touchant le développement et la sécurité des enfants commandant un suivi à la protection de la jeunesse sont les suivantes :
  - Négligence : 24,3 %;
  - Risque sérieux de négligence (toxicomanie, santé mentale, instabilité) : 14,6 %;
  - Troubles de comportement : 13,5 %;
  - Mauvais traitements psychologiques : 12,8 %;
- 57,6 % des signalements retenus ont conclu, après évaluation, à une décision de sécurité ou de développement compromis.

Partout au Québec, on ne peut passer sous silence les effets néfastes qu'a eus la pandémie sur les enfants et les familles, fragilisant le filet de sécurité autour de ceux-ci.

Madame Gallagher tient à souligner l'engagement exceptionnel du personnel de la DPJ et le précieux soutien des partenaires dont, tout spécialement, celui des communautés autochtones de la Côte-Nord.

## 10.2. Reddition de comptes 2021-2022 du comité des usagers du CISSS de la Côte-Nord (CUCI) – Recommandations et enjeux

### Résolution 2022-06-093

**Attendu** qu'en vertu de la circulaire 2016-021, le comité des usagers doit faire une reddition de comptes complète auprès du conseil d'administration de son établissement avant le 31 mai de chaque année;

**Attendu** que le comité des usagers doit y faire état de ses activités, de ses dépenses et de celles des comités sous sa responsabilité;

**Attendu** que le comité des usagers doit y formuler une liste des enjeux prioritaires et ses recommandations pour l'amélioration de la qualité des services au sein de l'établissement;

**Attendu** que le conseil d'administration doit transmettre au ministère de la Santé et des Services sociaux, au plus tard le 30 septembre de chaque année, la reddition de comptes du comité des usagers ainsi que la description des suivis qu'il a accordés, ou qu'il entend donner aux recommandations formulées à son attention, par le comité des usagers;

Il est proposé et appuyé :

- **De prendre acte** de la reddition de comptes du comité des usagers ainsi que de la liste des enjeux et recommandations pour l'amélioration de la qualité permettant au conseil d'administration d'assurer le suivi auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux au plus tard le 30 septembre 2022.

**Adopté à l'unanimité.**

## 10.3. Entente de gestion et d'imputabilité (EGI) 2022-2023

### Résolution 2022-06-094

**Attendu** que des cibles sont fixées dans l'entente de gestion et d'imputabilité;

**Attendu** que les directions impliquées ont été informées des cibles fixées dans l'entente de gestion;

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** l'entente de gestion et d'imputabilité 2022-2023 du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord.

**Adopté à l'unanimité.**

#### 10.4. Politique sur la prise de photos, vidéos et enregistrements sonores par les usagers et les visiteurs

##### Résolution 2022-06-095

**Attendu** que le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord doit composer avec la présence continue des appareils mobiles dans toutes ses installations;

**Attendu** le risque omniprésent d'atteinte à la vie privée, à la dignité et aux liens de confiance entre les intervenants et les usagers;

**Attendu** la volonté du CISSS d'éviter des événements indésirables et de clarifier les droits et intérêts de toutes les parties;

**Attendu** la consultation menée auprès du comité de direction, auprès des instances consultatives, soit le conseil des infirmières et infirmiers (CII), le conseil multidisciplinaire (CM) et le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP), auprès des syndicats et auprès du comité des usagers du CISSS de la Côte-Nord concernant le projet de politique sur la prise de photos, vidéos et enregistrements sonores par les usagers et les visiteurs;

**Attendu** que le comité de gouvernance et d'éthique recommande au conseil d'administration du CISSS de la Côte-Nord l'adoption de cette politique;

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** la politique sur la prise de photos, vidéos et enregistrements sonores par les usagers et les visiteurs du CISSS de la Côte-Nord telle que présentée.

**Adopté à l'unanimité.**

#### 10.5. Règlement portant sur les conflits d'intérêts, l'obligation de confidentialité, de loyauté et de discrétion

##### Résolution 2022-06-096

**Attendu** que le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord doit continuellement préserver et renforcer le lien de confiance de la population et des usagers qui bénéficient des services du CISSS de la Côte-Nord, et ce, dans l'intégrité et l'impartialité des acteurs qui la composent;

**Attendu** le risque omniprésent d'atteinte à la vie privée, à la dignité et aux liens de confiance entre les intervenants et les usagers;

**Attendu** la volonté du CISSS d'éviter des événements indésirables et de clarifier les droits et intérêts de toutes les parties;

**Attendu** que le présent règlement modifie ou complète les règlements, politiques, procédures et autres du CISSS de la Côte-Nord en regard des notions de conflit d'intérêts, d'obligation de confidentialité, de loyauté et de discrétion;

**Attendu** la consultation menée auprès du comité de direction, auprès des instances consultatives, soit le conseil des infirmières et infirmiers (CII), le conseil multidisciplinaire (CM) et le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP), auprès des syndicats et auprès du comité des usagers du CISSS de la Côte-Nord concernant le projet de règlement sur les conflits d'intérêts et l'obligation de loyauté et de confidentialité;

**Attendu** que le comité de gouvernance et d'éthique recommande au conseil d'administration du CISSS l'adoption de ce règlement;

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** le règlement portant sur les conflits d'intérêts, l'obligation de confidentialité, de loyauté et de discrétion du CISSS de la Côte-Nord tel que présenté.

**Adopté à l'unanimité.**



## 10.6. Politique relative au télétravail

Résolution 2022-06-097

<p><b>Attendu</b> que l'expérience du télétravail pendant la pandémie a été concluante;</p> <p><b>Attendu</b> que le télétravail est un mode d'organisation du travail qui se voit une évolution du mode de travail traditionnel;</p> <p><b>Attendu</b> que le télétravail répond aux différents enjeux d'attraction et de fidélisation de la main-d'œuvre;</p> <p><b>Attendu</b> que le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord répond à la demande du ministère de la Santé et des Services sociaux de se doter d'une politique locale de télétravail;</p> <p><b>Attendu</b> que le CISSS de la Côte-Nord désire être proactif afin de répondre aux enjeux d'attraction, de la fidélisation du personnel, de la conciliation travail-famille, de la santé des personnes, de la mobilité durable ainsi que de la qualité de vie au travail;</p> <p>Il est proposé et appuyé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>D'adopter</b>, tel que présenté, la politique relative au télétravail du CISSS de la Côte-Nord.</li> </ul> <p><b>Adopté à l'unanimité.</b></p>
--

## 10.7. Modification au permis d'exploitation – Fermeture et ajout d'une installation

Résolution 2022-06-098

<p><b>Attendu</b> que le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2);</p> <p><b>Attendu</b> qu'en vertu de l'article 444 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS) (RLRQ, chapitre S-4.2), le titulaire d'un permis pour l'exploitation d'un établissement doit exercer ses activités conformément à ce qui est indiqué à son permis;</p> <p><b>Attendu</b> que le ministre de la Santé et des Services sociaux doit autoriser toute modification au permis d'exploitation délivré à un établissement;</p> <p><b>Attendu</b> que le permis d'exploitation doit être affiché, en tout temps, à la vue du public conformément à l'article 6 du Règlement sur la délivrance des permis en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS) (RLRQ, chapitre S-4.2, r.8);</p> <p><b>Attendu</b> l'annonce, en 2019, de la construction de la Maison des aînés et alternative (MDA-MA) de Havre-Saint-Pierre, faite par la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, madame Marguerite Blais;</p> <p><b>Attendu</b> la fin des travaux de la MDA-MA de Havre-Saint-Pierre prévue à l'automne 2022;</p> <p><b>Attendu</b> l'article 442 de la LSSSS stipulant que toute demande de modification de permis doit être reçue par le ministre au plus tard trois mois avant la date prévue de la modification;</p> <p><b>Attendu</b> la fermeture de l'installation du CHSLD de Havre-Saint-Pierre portant le numéro au permis 5121-9012 située au 933, rue Boréale et le transfert des 19 lits d'hébergement permanent à la nouvelle installation de la Maison des aînés et alternative de Havre-Saint-Pierre;</p> <p><b>Attendu</b> l'ajout de cinq nouvelles places (lits) en soins alternatifs à la nouvelle installation de la MDA-MA de Havre-Saint-Pierre;</p> <p>Il est proposé et appuyé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>De demander</b> au ministre de la Santé et des Services sociaux d'autoriser la fermeture au permis du CISSS de la Côte-Nord de l'installation « CHSLD de Havre-Saint-Pierre » portant le numéro au permis 5121-9012 et d'autoriser l'ajout au permis de la nouvelle installation « Maison des aînés et alternative de Havre-Saint-Pierre » ayant 19 lits d'hébergement permanent et cinq lits en soins alternatifs;</li> </ul>
--

- **Que le CISSS de la Côte-Nord s'engage** à afficher, en tout temps, le permis obtenu à la vue du public;
- **D'autoriser** madame Manon Asselin, présidente-directrice générale, à effectuer toutes les démarches nécessaires à la prise d'effet de la présente résolution.

**Adopté à l'unanimité.**

## 10.8. Immeuble excédentaire (933, rue Boréale, Havre-Saint-Pierre)

### Résolution 2022-06-099

**Attendu** que des engagements sont pris en haut lieu concernant le foyer du 933, rue Boréale à Havre-Saint-Pierre;

**Attendu** que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a pris des engagements au niveau des propriétaires de cette installation après la livraison de la Maison des aînés et alternative (MDA-MA);

**Attendu** que l'immeuble est vétuste, mais qu'il a un grand potentiel d'occupation;

**Attendu** que les sols où se trouve l'immeuble sont potentiellement contaminés d'hydrocarbures;

**Attendu** que la MDA-MA viendra répondre aux besoins de cette infrastructure en remplacement de cette dernière;

**Attendu** la résolution du comité de direction du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord du 3 mai 2022 en faveur de rendre l'immeuble excédentaire;

Il est proposé et appuyé :

- **De déclarer** excédentaire l'immeuble, propriété du CISSS de la Côte-Nord, du 933, rue Boréale à Havre-Saint-Pierre, conditionnellement à l'analyse des besoins au moment de la mise en veille du bâtiment par l'établissement;
- **D'autoriser** le directeur des services techniques, de l'hôtellerie et de la logistique à confirmer la date de mise en veille du bâtiment à la Direction générale et au conseil d'administration par lettre donnant complètement effet à la présente;
- **D'autoriser** la présidente-directrice générale du CISSS de la Côte-Nord, pour et au nom du CISSS de la Côte-Nord, à signer tous les documents permettant la passation à venir du bâtiment en fonction des directives à recevoir du MSSS.

**Adopté à l'unanimité.**

## 11. Rapports des comités

### 11.1. Comité de vigilance et de la qualité

Le comité de vigilance et de la qualité s'est réuni le 1<sup>er</sup> et le 7 juin 2022, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Porlier.

Les sujets abordés lors de ces rencontres sont les suivants :

- Régime d'examen des plaintes
  - 11 recommandations ont été reçues depuis la rencontre du 27 avril 2022, 4 recommandations ont été complétées le 7 juin 2022 et 72 dossiers demeurent en étude;
  - Suivi du tableau de bord du commissariat aux plaintes et à la qualité des services;
  - Suivi de l'ajout d'effectif au commissariat.
- Direction des services multidisciplinaires, qualité, évaluation, performance et éthique
  - Suivi du sondage portant sur le soutien à domicile;
  - État de situation – Urgence froide à l'Hôpital de Sept-Îles;
  - Démantèlement de l'urgence froide à l'Hôpital de Sept-Îles;
  - Comité de gestion des risques et gestion intégrée des risques;

- Explications sur la problématique de remplir un rapport incident/accident;
- Structuration du processus de déclaration des insatisfactions des usagers reçues par le comité d'usagers;
- Agrément Canada POR (pratique organisationnelle requise) – Reddition de comptes en matière de qualité.

## 11.2. Comité des usagers

Monsieur Jean-Pierre Porlier mentionne que le plateau des 1000 répondants a été atteint dans le cadre du sondage portant sur le soutien à domicile, ce qui fait en sorte que ledit sondage est qualifié « probant ». Les entrevues se poursuivront jusqu'au 30 juin afin de parvenir à l'objectif de 1500 répondants. La firme Médaille, mandataire de ce sondage parrainé par le comité des usagers, sera ensuite en mesure de déposer son rapport en septembre prochain. Ce rapport, nous l'espérons, permettra de souligner les bons coups et de porter une attention particulière aux correctifs qui pourraient être nécessaires pour maintenir le plus longtemps possible les personnes âgées dans leur résidence, conformément à la volonté ministérielle manifestée en ce sens.

Par ailleurs, une rencontre a eu lieu le 1<sup>er</sup> juin dernier au centre de prélèvements à Sept-Îles avec monsieur Normand Brassard, directeur clinico-administratif d'Optilab, et le président du comité des usagers de Sept-Îles, monsieur Jean-Edmond Boudreault. Le système d'affichage des numéros sur les téléviseurs est à nouveau fonctionnel. Il reste quelques ajustements mineurs à faire concernant l'affichage des directives et un troisième téléviseur sera ajouté afin que les usagers puissent bien voir, peu importe où ils se trouvent dans la salle d'attente.

Pour ce qui est de la salle d'attente à l'urgence de Sept-Îles, celle-ci a été remise à la disposition des usagers, ce qui leur redonne un espace adéquat lorsqu'ils se présentent à l'urgence. Également dans ce dossier, une zone de débordement a été installée au troisième étage de l'hôpital. M. Porlier profite de l'occasion pour remercier tout particulièrement le directeur des services professionnels et de l'enseignement universitaire, le docteur Jean-François Labelle, et le directeur des services techniques, de l'hôtellerie et de la logistique, monsieur Danny Gagnon, ainsi que leurs équipes respectives pour les efforts consentis afin de remettre à la disposition des usagers des installations qui seront sans aucun doute très appréciées.

En terminant, monsieur Porlier mentionne que, chaque année, le 15 juin, des communautés du monde entier se réunissent pour souligner la Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées. Cette journée vise à sensibiliser le public à cette problématique et à encourager les gens à adopter des comportements « bien traitants ». Afin de souligner cette journée, la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, madame Marguerite Blais, a mentionné cette citation : « *Pour assurer l'épanouissement des personnes âgées, de même que des personnes parmi celles qui sont en situation de grande vulnérabilité, il faut veiller à ce qu'elles soient traitées avec dignité et respect, et combattre toutes les sources de maltraitance dont elles peuvent être victimes. Cette journée thématique nous offre la possibilité de sensibiliser davantage de personnes à cette problématique, mais c'est tous les jours qu'il faut agir. Je compte donc sur la grande solidarité des Québécoises et des Québécois pour poursuivre la lutte, et ce, à domicile comme dans les milieux de vie où vivent les aînés.* » Il ne faut pas hésiter à dénoncer toute forme de maltraitance envers nos aînés. La commissaire aux plaintes et à la qualité des services de même que le comité des usagers peuvent être interpellés si vous êtes témoins de toute forme de maltraitance envers les aînés.

## 11.3. Comité ressources humaines

Le comité ressources humaines s'est réuni le 8 juin 2022. En l'absence de la présidente du comité ressources humaines, monsieur Jean-Pierre Porlier fait part des sujets abordés lors de cette rencontre :

- Bilan des mesures d'attraction de la main-d'œuvre – Personnel infirmier;
- Plan national de santé et sécurité au travail;
- Bilan annuel des relations de travail;
- Nomination de la présidente-directrice générale du CISSS de la Côte-Nord, madame Manon Asselin, au conseil d'administration du Comité patronal de négociation du secteur de la santé et des services sociaux;
- Références en contexte de pénurie de main-d'œuvre.

#### 11.4. Comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni le 9 juin 2022, sous la présidence de madame Johanne Beaudoin.

Voici les sujets abordés lors de cette rencontre :

- Comité bioéthique – Structure et bilan;
- Affaires autochtones et sécurisation culturelle – Table locale d'accessibilité aux services en milieu urbain pour les Autochtones à Sept-Îles;
- Rapport sur les statistiques des mises sous garde en établissement de santé et de services sociaux des personnes dangereuses pour elles-mêmes ou pour autrui en raison de leur état mental;
- Comités consultatifs – Mandats et suivi;
- Résultats du sondage d'évaluation de la séance du conseil d'administration du 18 mai 2022;
- Plan stratégique du CISSS de la Côte-Nord 2022-2026;
- Actualisation des mandats du comité de gouvernance et d'éthique;
- Règlement sur les conflits d'intérêts, l'obligation de confidentialité, de loyauté et de discrétion;
- Dossier main-d'œuvre indépendante – Réflexion et travaux;
- Politique portant sur la prise de photos, vidéos et enregistrements sonores par les usagers et les visiteurs.

#### 12. Affaires nouvelles

##### 12.1. Nomination au comité de vérification

###### Résolution 2022-06-100

**Attendu** qu'un poste est vacant depuis le 22 septembre 2021 au comité de vérification du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord;

**Attendu** que l'article 35 du Règlement G1-251-001 portant sur la régie interne du conseil d'administration du CISSS de la Côte-Nord précise qu'une vacance « doit être comblée sur appel du président, et ce, pour la durée non écoulée du mandat »;

**Attendu** que monsieur Benoit Méthot, membre observateur « fondations », a fait part de son intérêt à siéger au comité de vérification;

**Attendu** que la nouvelle composition du comité de vérification respectera en tous points les exigences de la loi, soit, notamment, que le comité demeurera constitué d'une majorité de membres indépendants;

**Attendu** qu'un membre observateur a droit de parole, sans toutefois avoir droit de vote, et qu'il peut participer aux comités du conseil d'administration;

Il est proposé et appuyé :

- **De nommer** monsieur Benoit Méthot au comité de vérification du conseil d'administration du CISSS de la Côte-Nord, et ce, pour la durée non écoulée du mandat en cours.

**Adopté à l'unanimité.**

#### 13. Période de questions du public (15 minutes)

Pour répondre à une demande, des périodes de questions de quinze (15) minutes sont autorisées au début et à la fin de la séance. Aucune question n'est posée.

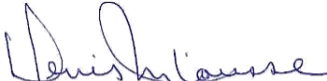
14. Clôture de la séance

Résolution 2022-06-101

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** la fermeture de la séance publique régulière du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord du 15 juin 2022 à 18 h 06.

**Adopté à l'unanimité.**

  
Denis Miousse  
Président

  
Manon Asselin  
Secrétaire